



**CONVENTION**  
**Equipe U19 évoluant en Championnat Départemental 1**  
 (à faire parvenir au District Aveyron Football avant le 17 Septembre 2021)

**Entre :**

Nom et Siège social du Club : .....

Numéro Affiliation : .....

Représenté par son Président (Nom et Prénom) : .....

Elisant domicile pour la circonstance au siège social du club

**Et :**

M .....(Nom et Prénom)

Né(e) le ...../...../..... à .....

Demeurant .....

Titulaire du diplôme Module U.17/U.19 obtenu le .....

**Il est convenu ce qui suit**

1) En application de l'article 96 du Règlement des Championnats du District Aveyron Football, les Clubs participant en Championnat U19 Départemental 1 doivent disposer d'un Educateur titulaire du Module U.17/U.19 sur le banc de touche. La convention entre le club et le licencié doit être envoyée au District au plus tard la veille de la première rencontre de championnat.

A défaut, les clubs ont, un délai de soixante jours courant de la date du premier match de leur championnat pour régulariser leur situation.

La Commission du Statut des Educateurs sera chargée de la mise en place et du suivi des obligations, des conventions, ainsi que de toutes les actions visant à développer la formation, le soutien et l'encadrement des Educateurs.

2) Jusqu'à la régularisation de leur situation, après l'expiration du délai de soixante jours après leur premier match de championnat, les clubs sont pénalisés de plein droit par éducateur manquant, d'une amende dont le montant est fixé en Annexe 5 des Règlements Généraux, pour chaque match disputé en situation irrégulière.

Pour les clubs engageant des équipes de jeunes, l'amende sera appliquée en fonction de l'équipe évoluant au plus haut niveau.

6) Des dérogations pourront être accordées pour les éducateurs qui suivent la formation dans la saison en cours.

*La présente Convention prendra fin à l'issue de la Saison en cours*

Fait le .....A .....

Le Président du Club,

L'Educateur du Club,

Enregistrée le .....

Sous le numéro .....

**Le Président de la Commission Statut Educateur****Joris DANGLES****Gilles BOSCUS****CT-PPF****Le Secrétaire Général****Jean-Marc ANSELMINI**